



Vitry-le-François

Le 10 octobre 2024

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE VITRY-LE-FRANÇOIS**

**Procès-verbal de la séance du
Jeudi 27 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, **le 27 juin à 18 heures 00**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le Grand Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville à VITRY-LE-FRANÇOIS, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUQUET, Maire, suite à la convocation faite le 21 juin 2024, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL,

↳ **DÉSIGNE** Madame Catherine VÉGA pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : MM. BOUQUET, MOUTON, Mme RÉOLON, M. BURCKEL Mme COLLIN, M. TINDILLIÈRE, Mme VÉGA, M. GONTHIER, Mme JACQUEMOT, M. FONTAINE, Mmes PARIS, GOUILLY, LEPAGE, COLSON, MM. ROCH, BEAUJOIN, Mme MUNSTER (jusqu'à 20h45), MM. DUCHÊNE (à partir de 19h40 et jusqu'à 21h25), EL GHALLOUSSI (jusqu'à 21h30), ERRE.

Absents excusés : M. GREENHALGH, Mme SERRE, M. TESTA, Mmes BAUMEL, FAVIER, M. CARDOSO, Mmes BERTIN, CHEMINI, MM. HMISSI, MAUPOIX, TRIOLET, Mme GOLLÈS, M. MIRGODIN.

11 pouvoirs sont déposés sur le bureau de Monsieur le Maire :

- ✓M. GREENHALGH donne pouvoir à M. MOUTON ;
- ✓Mme SERRE donne pouvoir à Mme RÉOLON ;
- ✓Mme BAUMEL donne pouvoir à M. BURCKEL ;
- ✓Mme FAVIER donne pouvoir à M. TINDILLIÈRE ;
- ✓M. CARDOSO donne pouvoir à M. GONTHIER ;
- ✓Mme BERTIN donne pouvoir à Mme VÉGA ;
- ✓Mme CHEMINI donne pouvoir à Mme PARIS ;
- ✓M. HMISSI donne pouvoir à M. FONTAINE ;
- ✓M. MAUPOIX donne pouvoir à Mme COLLIN ;
- ✓Mme MUNSTER donne pouvoir à M. EL GHALLOUSSI (à partir de 20h45) ;
- ✓M. MIRGODIN donne pouvoir à Mme MUNSTER (jusqu'à 20h45).

Il est ensuite procédé à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Après lecture du rapporteur, il est fait état des débats et de la décision du Conseil municipal pour chaque délibération inscrite à l'ordre du jour, comme suit :

N°	DÉLIBÉRATIONS	RAPPORTEURS
	<p>Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04 avril 2024</p> <p style="text-align: center;"><u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u></p>	
1	Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire	M. le Maire
2	Société SPL-XDEMAT – Réunion de l'assemblée générale sur la répartition du capital social	A. JACQUEMOT
3	Protocole d'accord entre la ville de VITRY-LE-FRANÇOIS et la société VY'ENERGIE suite à un sinistre	D. FONTAINE
4	Convention avec l'association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie de VITRY-LE-FRANÇOIS (ALEFPA) – Pôle autonomie	G. TESTA
	<u>FINANCES</u>	
5	Budget principal – Compte de gestion du receveur pour 2023 Avis	M. le Maire
6	Budget principal – Compte Administratif 2023 – Vote	M. le Maire
7	Budget principal – Exercice 2024 – Décision modificative n°1	M. le Maire
8	Subventions 2024 aux associations, clubs sportifs et organismes divers	M. GONTHIER
9	Demande de garantie d'emprunt – Plurial Novilia – Acquisition Amélioration de 4 logements locatifs 21-23 rue des Moulins Contrat de prêt n°160626 souscrit auprès de la caisse des dépôts et consignations pour 482.529,00 €	C. VÉGA
10	Pacte fiscal et financier – Solidarité territoriale – Fonds d'accompagnement en fonctionnement des communes	M. le Maire
11	Délibération modificative fixant la durée des amortissements	M. le Maire
	<u>PERSONNEL MUNICIPAL</u>	
12	Tableau des effectifs – Créations de postes	T. MOUTON
13	Régime indemnitaire – Modification du R.I.F.S.E.E.P.	T. MOUTON
14	Convention cadre relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires pendant leur temps de travail	L. BURCKEL
	<u>AFFAIRES CULTURELLES</u>	
15	Ecole municipale de musique – Tarifs 2024-2025	A. RÉOLON
16	Convention de partenariat avec le Numi's Club	T. BEAUJOIN
17	EPCC – Bords 2 Scènes – Dispositif « Mieux produire, mieux diffuser » - Théâtre des opérations	A. ROCH
	<u>SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE</u>	
18	Pass' Bien-Être Séniors	C. GONTHIER

19	Convention d'objectifs avec la société de natation Vitry Champagne et Der	C. GONTHIER
<u>URBANISME</u>		
20	Désaffectation et déclassement de l'immeuble sis 37 rue Charles Simon à VITRY-LE-FRANÇOIS	T. BEAUJOIN
21	Cession de l'immeuble sis 37 rue Charles Simon à VITRY-LE-FRANÇOIS	T. BEAUJOIN
22	Labélisation d'un programme de rénovation des façades du centre-ville – Partenariat avec la Fondation du patrimoine	G. TINDILLIÈRE
<u>MARCHÉS PUBLICS</u>		
23	Autorisation donnée au Maire de signer un avenant	G. TINDILLIÈRE
24	Création d'un groupement de commandes pour les missions de coordination sécurité et protection de la santé – Autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes	A. JACQUEMOT
25	Création d'un groupement de commandes pour des prestations géotechniques – Autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes	A. LEPAGE

LE CONSEIL,

↳ **ADOpte**, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 04 avril 2024.

Délibération n°1 : Administration Générale – Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire

M. ERRE demande si la plus-value de 45 % pour créer une nouvelle aire de stationnement qui pourrait éventuellement bouleverser l'économie générale du marché est due essentiellement à la demande des habitants ou est-ce que c'est surtout l'évolution des prix dans le BTP ?

M. le Maire répond qu'au départ on était sur une estimation chiffrée des travaux et là on est sur une définition du coût qui d'ailleurs est lié aux emplacements de stationnement. Il reste toute de même une prévision d'investissement de façon à préparer le budget prochain pour voir comment cette dépense s'inscrit dans la trajectoire de la collectivité au regard de ses capacités à le financer et de la ligne que l'on se fixe en matière d'emprunt, de fiscalité. Et c'est une aussi une demande effectivement des habitants.

M. EL GHALLOUSSI demande des explications s'agissant de l'aménagement de la rue du Dispensaire et de l'avenue de Toulouse, car rien n'apparaît dans le rapport d'orientation budgétaire du conseil municipal du 24 novembre 2023, dans les projets listés pour le Fonds vert.

M. le Maire répond que c'est comme pour la question précédente, on est sur un forfait, je vous engage à employer des termes plus précis et plus exacts pour ne pas induire nos compatriotes en erreur. Les orientations sont des orientations, ce n'est pas un budget, elles préparent le budget. Ce sont des indications de trajectoire, et chemin faisant, en cours d'exercice, eh bien il y a des choses qui n'étaient pas indiquées dans les orientations, donc qui s'ajoutent. C'est le cas, ça ne veut pas dire que ce n'était pas en gestation mais l'équipe des services techniques n'était pas alors en capacité de faire avancer le dossier au point de conclure une mission avec un cabinet qui va définir le projet.

Et donc cela signifie qu'aujourd'hui on est en capacité de le faire, de conclure ce marché pour définir un projet, un projet qui va rentrer dans le programme prévisionnel d'investissement des années à venir et qui doit être défini au préalable. Ça ne sera pas des chiffres lancés à l'emporte-pièce, ça sera un dossier qui sera également soumis à la discussion des riverains pour recueillir les observations, il y a toujours des observations et des choses à retenir quand on discute du dossier dans le cadre d'une concertation même s'il a été étudié techniquement. Après il y a la fonctionnalité, parfois il y a des remarques, et ça fait partie de la démocratie locale et c'est utile. Alors ça ne veut pas dire que ce soit toujours fondé mais les techniciens sont là et on examine.

M. EL GHALLOUSSI : s'agissant du projet de l'avenue de Toulouse, vous faites appel à un cabinet de maîtrise d'œuvre, dont le montant est de près 37.000,00 € au regard des estimations du coût des marchés, on sait que ça va correspondre à des travaux de voirie à peu près à 800.000,00 € j'imagine, ou peut-être plus au regard du montant alloué. Mais si on regarde sur d'autres points ou d'autres délibérations ou des avenants que vous proposez, quand on a 40.000,00 € de maîtrise d'œuvre on sait que ça correspond à un certain montant par rapport au coût des marchés.

M. le Maire dit qu'il ne peut pas lire dans une boule de cristal comme vous semblez le faire en faisant cette affirmation. On verra le moment venu, je ne peux pas m'engager sur autre chose, c'est l'étude du projet.

M. EL GHALLOUSSI réitère sa question qui est de savoir si l'étude de ces travaux est sur 2024, le projet sera pour 2024 ou 2025 ?

M. le Maire rappelle que le budget est déjà voté, il comprend des travaux qui eux sont financés et dans le cadre du budget il y a des lignes d'études sur lesquelles on peut financer des travaux comme ceux-ci pour préparer les prochains dossiers, les prochains budgets et les prochaines réalisations mais ça ne veut pas dire que ça va être fait demain puisque ce n'est pas inscrit au budget, même s'il y a une fongibilité dans nos crédits puisque maintenant on est sur une formule crédits de paiement/ autorisations de programmes. Alors on peut substituer mais pourquoi ? Par exemple le programme de l'avenue de Toulouse au faubourg Léon Bourgeois qui lui va s'engager avant la fin de l'année sur l'effacement des réseaux et le Département par exemple qui baisse ses investissements nous a demandé de différer l'opération pour la réaliser en 2025 mais on va commencer les travaux. Donc nos travaux à nous vont démarrer plus tardivement pour être en phase avec la part que représente le Département et qu'il n'y ait pas de rupture dans la conduite des opérations même si c'est nous qui avons la maîtrise de l'opération nous qui conduirons la totalité de l'opération. Alors ça peut autoriser sur des points plus marginaux d'engager d'autres opérations qui, elles, sont prêtes mais pour l'instant ce n'est pas ça ici puisque l'opération n'est pas prête, donc on ne peut pas substituer cette opération à une autre qui est définie mais pour laquelle il y a une demande du Département de la différer au regard de ses difficultés financières qui sont de notoriété publique. J'espère vous avoir parfaitement répondu et puis que l'on ne revienne pas à la charge sur des choses qui sont des choses....

↳ **PREND CONNAISSANCE** du compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire.

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil :

-l'arrêté préfectoral du 17 avril 2024 portant mise en demeure à l'encontre de la société Nobel Plastiques de respecter les prescriptions ayant trait à la communication de l'état des stocks des produits dangereux présents dans l'établissement et de l'étanchéité de la bâche du bassin de confinement des eaux d'incendie ;

-l'arrêté préfectoral du 21 mai 2024 portant mise en demeure et de mesures conservatoires à l'encontre de la société Tricoflex de respecter les prescriptions ayant à la communication de l'état des stocks de produits dangereux dans l'établissement et de la mise en œuvre des mesures environnementales.

Délibération n°2 : Administration Générale – Société SPL-Xdemat – Réunion de l'assemblée générale sur la répartition du capital social

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

↪ **APPROUVE** la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12.838 actions, à savoir :

- le Département de l'Aube : 6.557 actions soit 51,08 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 659 actions soit 5,13 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 272 actions soit 2,12 % du capital social,
- le Département de la Marne : 559 actions soit 4,35 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 267 actions soit 2,08 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 322 actions soit 2,51 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 505 actions soit 3,93 % du capital social,
- le Département des Vosges : 356 actions soit 2,77 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3.341 actions soit 26,03 % du capital social ;

↪ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire, ou à son représentant à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Délibération n°3 : Administration Générale – Protocole d'accord entre la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS et la société VY'ÉNERGIE suite à un sinistre

M. EL GHALLOUSSI est étonné que l'on présente pour la deuxième fois un protocole d'accord pour un litige où il y a des clauses, en l'occurrence l'article 5 « confidentialité » « les parties s'engagent expressément à ne pas faire état et à ne pas en divulguer le contenu en tout ou partie à tout tiers pour quelques causes que ce soit sans l'accord express et écrit de l'autre partie ». Est-ce que l'on a l'accord de la société Vy' Energie pour passer en conseil municipal cette délibération et ce protocole d'accord qui est censé rester confidentiel ?

M. FONTAINE souligne que si on nous soumet cette délibération c'est déjà pour la recette de façon à pouvoir être payé bien entendu, c'est ce qui nous a été demandé et l'accord aussi, il est dit que l'accord n'est pas à sens unique, les intervenants sont d'accord pour que l'on puisse le publier.

M. EL GHALLOUSSI réplique qu'il peut donc écrire à la société, en faisant référence à l'article et à ce protocole, pour obtenir une communication officielle de cette société qui a donné son accord pour que ce protocole soit communiqué et soit rendu public ?

M. FONTAINE : qu'est-ce qui vous gêne là-dedans ?

M. EL GHALLOUSSI : vous avez l'accord de la société pour rendre public cet accord ?

M. FONTAINE : si on vous le soumet c'est sûr qu'ils sont d'accord.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 26 avis favorable et 3 abstentions : Mme MUNSTER, MM. EL GHALLOUSSI, MIRGODIN (pouvoir),

↳ **APPROUVE** le présent protocole d'accord conclu entre la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS et la société Vy' Énergie au titre de la résolution du litige issu du sinistre du 18 décembre 2022 ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces inhérentes à l'application du protocole d'accord.

Délibération n°4 : Administration Générale – Convention avec l'association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie (ALEFPA) – Pôle autonomie

M. EL GHALLOUSSI : vous avez raison de rappeler en préambule qu'il est important qu'il y ait des réponses pour les personnes âgées sur le territoire. Lors du conseil municipal du 16 juin 2023 nous avons délibéré et accordé une subvention à l'AAPA de 65.000,00 € qui était identique à celle de 2022, là aujourd'hui vous nous proposez une convention avec l'ALEFPA qui est la nouvelle entité et qui va gérer les deux résidences de la Sérénité, des Tilleuls et proposer diverses actions et des projets d'animation pour ces deux résidences. Est-ce que vous avez eu avec ce projet de convention le budget de l'ALEFPA ? Les 65.000,00 € que l'on attribuait jusqu'à présent, il y a une délibération qui va suivre juste après pour accorder une subvention à l'ALEFPA d'un montant de 65.000,00 €. Là on parle quand même d'une entité l'ALEFPA qui a une dimension nationale et des projets un peu partout sur les territoires. On propose une convention où on fait référence à un montant qui aujourd'hui reste dans le prolongement historique de ce qui se passait avec l'AAPA mais on ne nous donne pas plus d'éléments que cela par rapport à un montant que l'on indique dans ce projet de convention, c'est-à-dire aujourd'hui quel est le besoin de financer l'ALEFPA au regard de ce que connaissait l'AAPA ? On en a déjà débattu dans cette instance et notamment sur les difficultés financières de l'AAPA à un moment donné dans l'exercice de leurs missions auprès des personnes âgées, là vous nous proposez une convention mais je ne comprends pas que l'on indique un montant dans cette convention qui correspond à ce qui se faisait avec une autre association sur le territoire et qui n'avait pas les mêmes besoins.

Mme COLLIN répond que ce qu'il faut savoir c'est qu'il y a une fusion intégration comme cela a été dit précédemment mais sur le fond leur travail est le même, ils ont gardé l'ensemble du personnel, les résidences ont un taux d'occupation qui est identique. Donc si vous voulez les besoins au niveau financier et les sources de financement sont les mêmes avec les partenaires. Ensuite effectivement je ne peux pas vous produire les documents. La convention va être signée. Le budget est consultable.

M. le Maire souligne qu'autrefois on finançait beaucoup plus l'AAPA et on a réduit nos financements. Ce n'est pas parce que l'on passe de l'AAPA à l'ALEFPA que les besoins financiers ne sont pas les mêmes, ce n'est pas un argument que de dire c'est une structure nationale qui a une assise et donc qui n'a pas besoin de financement parce que comme toute structure elle a des comptes qui sont séparés, ce sont des services qui sont gérés de manière autonome. Et donc la structure de l'AAPA telle qu'elle existe, produit le résultat que l'on connaît, les charges et les besoins sont les mêmes. Quelle est la ligne que l'on a tenue ? C'est de ne pas réduire les financements apportés au bénéfice des retraités qui sont les utilisateurs de l'AAPA, maintenant de l'ALEFPA. Les personnes en résidence foyer, sont souvent des personnes dont les revenus sont plus modestes que sur d'autres structures, et donc il y a un accompagnement, un effort de solidarité qui est fait, donc est-ce qu'il faut réduire l'effort qui est fait vis-à-vis de ces personnes ? Non à ce stade. J'ai entendu dire, puisque c'est une structure nationale, il faut supprimer les subventions mais ça n'a rien à voir, ça veut dire que si on supprime la subvention, on supprime le soutien à l'accueil des personnes à revenu modeste dans un foyer, ce n'est pas l'option que nous soutenons. Donc les comptes des structures de gestion sur Vitry sont dégradés pour plusieurs raisons, il y en a deux qui s'équivalent en réalité, il y avait les associations mandataires qui sont concurrencées fortement par d'autres associations qui viennent apporter des services, à savoir ADMR, AFR et puis AIDHOM d'un autre côté.

Alors peut-être que derrière il y avait des problèmes de gestion de ces services mandataires, ce que l'on constate c'est qu'ils ont perdu des parts de marché de manière importante et que leurs comptes étaient déséquilibrés puis ils ont cessé l'activité. Donc ils se sont retrouvés en meilleure situation. Deuxièmement, il y a moins de monde aujourd'hui puisque l'on a détruit une résidence, la résidence en question n'était pas pleine et c'est quand même une perte sèche pour le gestionnaire et indépendamment de cela l'ALEFPA a maintenu les personnels et c'est un effort considérable qui a été fait puisque les comptes de l'AAPA sont dans le rouge de plus de 250.000,00 €, alors si vous trouvez un gestionnaire qui absorbe 250.000,00 €, qui ne licencie pas alors qu'il y a moins de personnes, eh bien ce n'est pas parce que l'on est dans l'économie sociale et solidaire que cela se fait. On est dans une économie libérale et donc les gens font les comptes, quand vous êtes dans le rouge, on taille dans les dépenses c'est aussi simple que cela, ou on augmente les recettes mais généralement on commence déjà par tailler dans les dépenses et tailler dans les dépenses ça veut dire que l'on taille dans le personnel et donc on licencie. Donc la structure a été maintenue, maintenant il y a un autre départ, ils sont sur la définition d'un autre projet, et il n'y a aucune raison de notre part de ne pas apporter le financement qui avait été réduit à hauteur de 65.000,00 € à une structure qui a un comportement social finalement exemplaire, faire autre chose pourrait ne pas être compris et nous serions certainement globalement en tant que collectivité en faute par rapport à quelqu'un qui a su manager, qui manage une situation compliquée. Maintenant il va falloir qu'ils retrouvent un équilibre mais ça cela va se faire dans le temps et c'est possible justement de maintenir la structure et d'avoir un nouvel équilibre parce que justement c'est une structure nationale qui a pris en compte ce besoin, qui a des projets pour notre territoire, donc on peut remercier l'ALEFPA d'investir pour le territoire de VITRY-LE-FRANÇOIS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

↳ **APPROUVE** la convention à passer avec l'association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie (ALEFPA) pôle autonomie ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ses éventuels avenants et plus largement tous courriers ou documents s'y rapportant ;

↳ **AUTORISE** pour 2024 le versement d'une subvention de 65.000,00 €, correspondant à la contribution annuelle de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS ;

↳ **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits à notre budget 2024.

Délibération n°5 : Finances – Budget principal – Compte de gestion du receveur pour 2023 - Avis

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 26 avis favorables et 3 abstentions : Mme MUNSTER, MM. EL GHALLOUSI, MIRGODIN (pouvoir),

↳ **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2023 par les receveurs, visé et certifié conforme que l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

Délibération n°6 : Finances – Budget principal – Compte administratif 2023 - Vote

M. ERRE souligne que dans cette période noire que vous vivez actuellement il sera assez rapide parce qu'il n'a pas eu le temps d'étudier le dossier, ceci dit page 13 de la délibération on lit deux fois le compte 6068, donc est-ce qu'il y a une incidence sur le total des charges en baisse ? Aussi il constate un excédent brut (page 10) qui est de 3.196.707,74 €, peut-on avoir une explication par rapport au compte administratif 2022 ? Aussi quelle est l'évolution de la capacité de désendettement ? Et en fonction de vos réponses, il s'abstiendra ou votera contre.

M. le Maire répond que sur les 3.100.000,00 € on est un tout petit peu en réduction, ce n'est pas catastrophique, c'est parce que l'on mobilise beaucoup plus notre trésorerie et on déclenche les emprunts lorsque vraiment on a besoin de le faire, de manière à retarder, voire à limiter le recours à l'emprunt Sur la double écriture c'est effectivement une erreur et ça sera corrigé. Merci pour la pertinence, le regard acéré que vous avez jeté sur ce document malgré le peu de temps que vous y avez consacré. C'est ce que l'on appelle une erreur de plume.

M. ERRE : pour la capacité de désendettement ? Nombre d'années ? Aussi, il suggère, pour les années futures ce serait d'indiquer le capital, ce serait beaucoup plus rapide.

M. le Maire : avant on était à 5 %, et là on est à 4,37 %.

M. ERRE dit qu'il s'abstiendra sur cette délibération.

Je ne peux pas voter pour comme je suis dans l'opposition, je m'abstiendrai.

Hors la présence de Monsieur Jean-Pierre BOUQUET et sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE qui fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 24 avis favorables, 3 avis contraires : Mme MUNSTER, MM. EL GHALLOUSI, MIRGODIN (pouvoir) et 1 abstention : M. ERRE,

↳ **DONNE** acte à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif 2023, lequel se résume ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023				
		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
		(colonne 1)	(colonne 2)	(colonne 2 - colonne 1)
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2022	17 361 877,77 €	19 298 255,96 €	1 936 378,19 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		3 615 729,92 €	3 615 729,92 €
	Résultat à affecter	17 361 877,77 €	22 913 985,88 €	5 552 108,11 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2022	10 304 091,60 €	6 997 142,40 €	-3 306 949,20 €
	Solde antérieur reporté (ligne 001)		195 384,29 €	195 384,29 €
	Solde global d'exécution	10 304 091,60 €	7 192 526,69 €	-3 111 564,91 €
RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2022	Fonctionnement			
	Investissement			0,00 €
Résultat cumulés 2022 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		27 665 969,37 €	30 106 512,57 €	2 440 543,20 €
Reprise anticipée	Prévision d'affectation en Réserves (inv est. 1068)			3 111 564,91 €
	Report en fonctionnement En 002 en recettes			2 440 543,20 €
	Report en investissement En 001 en recettes			3 111 564,91 €

- ↪ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ↪ **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- ↪ **APPROUVE** le compte administratif 2023 tel que présenté ;
- ↪ **CONSTATE** l'excédent de fonctionnement pour un montant de 2.440.543,20 € ;
- ↪ **CONSTATE** que la section d'investissement fait apparaître :
 - un solde négatif de 3.111.564,91 €
 - entraînant un besoin de financement de 3.111.564,91 €
- ↪ **DÉCIDE** d'inscrire :
 - au compte 1068 : affectation en réserve: 3.111.564,91 €
 - au compte D.001 « Solde d'exécution reporté d'investissement » : 3.111.664,91 €
 - au compte R.002 « Excédent de fonctionnement reporté N-1 » : 2.440.543,20 €

Arrivée de M. DUCHENE à 19h40.

Délibération n°7 : Finances – Budget principal – Exercice 2024 – Décision modificative n°1

M. EL GHALLOUSSI souligne que la ligne avec les 21.9000,00 € supplémentaires pour les fêtes et cérémonies, attire son attention et demande une explication. C'est le cinquantenaire qui n'était pas prévu du Lac du Der qui sont les dépenses supplémentaires ?

M. le Maire répond que cela correspond à l'animation de luge qui a été prolongée sur 2024 à Noël et donc était l'exercice budgétaire clos, il y a une nouvelle facturation qui correspond aux frais de la luge après la clôture de l'exercice budgétaire 2023.

M. ERRE se félicite de l'installation de caméras de vidéo surveillance dans le périmètre de la sous-préfecture. Il demande quel est le nombre de caméras actuellement et qu'est-ce qui motive cette installation dans le périmètre en question ?

M. le Maire répond que d'abord elles ne sont pas exclusivement destinées à la sous-préfecture et elles seront installées si le FIPD participe au financement. Pourquoi cette installation ? Vous voyez bien que la place Royer Collard est en train de se réorganiser, de se restructurer, de devenir une zone mixte maintenant, avec habitat et avec stationnement, ça permet également de couvrir, de voir tout ce qui se passe dans toute la rue et c'est une demande spécifique de l'Etat. Installer des caméras dans la rue Maître Edmé et donc assurer la surveillance, même si la celles des caméras n'empêche pas la commission d'actes. Là, c'est une demande un peu particulière de l'autorité préfectorale. Ça fait suite d'ailleurs aux manifestations agricoles, j'ai cru comprendre qu'il y avait une corrélation entre les deux parce qu'il y a une concomitance, maintenant c'est peut-être le hasard, les élèves qui ont philosophé au Bac ont pu dire que le hasard n'existait pas.

M. EL GHALLOUSSI essaye de comprendre les propos introductifs quand on entend parler de prudence, de manque de visibilité par rapport au futur, à des décalages de subventions, de versement, en même temps les charges ne diminuent pas, elles continuent même d'augmenter, donc c'est une décision modificative de prudence ? Vous êtes dans la prudence ? Qu'est-ce qui se passe ?

M. le Maire répond qu'on a toujours été prudent, il ne voit pas la relation avec les comptes. Votre appréciation est totalement en décalage, cela n'appelle pas d'autres commentaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 25 avis favorables, 4 abstentions : Mme MUNSTER, MM. DUCHÊNE, MIRGODIN (pouvoir), ERRE et 1 avis contraire : M. EL GHALLOUSI.

↳ **APPROUVE** ces mouvements de crédits dont vous trouverez ci-après le détail par chapitres pour un montant total de 5.570.582,11 € toutes sections confondues :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
10	Dotations		3 111 564,91 €
13	Subventions	2 000,00 €	-600 173,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	7 500,00 €	-915 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	17 750,00 €	
204	Subventions d'équipement versées	156 500,00 €	
21	Immobilisations corporelles	195 000,00 €	
23	Immobilisations en cours	-22 500,00 €	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 111 564,91 €	
021	Virement section fonctionnement		1 286 423,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	-100 000,00 €	485 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
Total		3 367 814,91 €	3 367 814,91 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractères général	242 376,20 €	
012	Charges de personnel	54 000,00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	485 000,00 €	-100 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	120 968,00 €	
66	charges financières	6 000,00 €	
67	Charges exceptionnelles	8 000,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	1 286 423,00 €	
70	Produits des services		
73	Impôts		-243 000,00 €
731	Fiscalité directe		155 000,00 €
74	Dotations		-49 776,00 €
75	Autres produits de gestion courantes		
002	Excédent de fonctionnement reporté		2 440 543,20 €
Total		2 202 767,20 €	2 202 767,20 €

Délibération n°8 : Finances – Subventions 2024 aux associations, clubs sportifs et organismes divers

M. ERRE demande des précisions sur la démarche de dispositif d'échanges Vitry Act, à qui on alloue une subvention de 5.000,00 € ?

M. MOUTON répond que Vitry Act est une association que l'on a voulue sur notre territoire pour permettre le lien social entre le bailleur, la Ville et les habitants. C'est une association qui va avoir des permanences dans différents quartiers et qui va essayer de régler les problèmes avec les habitants, le bailleur et la Ville, c'est une nouvelle forme de démocratie participative et il devrait y avoir une personne dédiée à cela. Elle devait aussi également faire le lien avec un poste d'adulte relais mais l'Etat a gelé tous les adultes relais dernièrement. C'est pour cela que l'on a fait un projet particulier puisque l'association vient de se monter et dans les règles de fonctionnement d'accompagnement c'est 1 an de fonctionnement et ça voudrait dire que l'on n'aurait pas pu mettre en place ce dispositif.

M. EL GHALLOUSSI souligne qu'on avait déjà fait remarquer dans cette assemblée qu'une association nouvellement créée et c'est le cas de celle-ci, que lorsque qu'elle dépose un dossier en 2024, qu'on devait attendre la deuxième année ou éventuellement faire une demande de subvention exceptionnelle. Alors c'est la deuxième fois depuis l'année dernière, où les règles sont changées, il y a eu le projet autour de la truffe.

M. MOUTON répond que ce n'est pas une association sportive, c'est quelque chose que l'on a demandé à se structurer pour pouvoir répondre à une difficulté que l'on avait. Alors il ne faut pas confondre, c'est un projet ville. Si vous voulez qu'on fonctionne comme cela, on n'aura plus du tout de réactivité sur des dispositifs, donc c'est pour cela que l'on crée cette année une ligne particulière qui nous permet de pouvoir déroger à la règle mais qui apporte à la Ville, en plus l'association a été de fait créée en décembre. La préfecture a perdu le dossier c'était Reims et l'association a dû les redéposer.

M. EL GHALLOUSSI réplique qu'il ne remet pas en question la parole des services de l'Etat, mais dans le principe d'équité, un budget de plus de 25.000,00 € de mémoire par rapport à l'intervention de cette association, là on parle de 5.000,00 € mais la demande initiale était plus importante. Je ne fais pas de distinction entre une association qui a toute légitimité pour intervenir et le bien-fondé de son intervention avec une autre association qui a aussi au regard de ses adhérents, de son utilité ou de l'objet de ses statuts autant le droit d'avoir un soutien de la part de la collectivité. C'est un peu réducteur par rapport à des futurs projets et un argument un peu facile de dire eh bien oui ils vont travailler avec le bailleur. Alors l'année dernière on parlait bien d'une association club d'échecs qui avait aussi toute sa légitimité, qui est intervenue et qui a fait les choses. Ce n'est pas parce que vous pouvez mettre en avant l'argument de réduire les inégalités et d'avoir des interventions plus rapides, quand vous voulez quelque chose de rapide vous faites appel aux services. Il y a des principes, ici il y a des règles, il y a un règlement d'attribution des subventions dans cette collectivité.

M. MOUTON répond que ça n'a rien à voir, c'est vraiment d'utilité publique à ce niveau-là. Le dispositif a été négocié avec le Foyer Rémois dans le cadre de l'exonération de la TFPB. On avait un accord aussi avec l'administration qui n'est pas rentrée dans le dispositif parce qu'ils ne voulaient pas avoir un double financement et ils voulaient rémunérer l'adulte relais. Donc aujourd'hui si on en est là c'est parce qu'au dernier moment l'Etat n'a pas pu tenir ses engagements puisque les règles avaient changé en cours de route. Donc soit on la créait cette année et on était en difficulté pour faire un exercice, soit on mettait les moyens avec 5.000,00 € supplémentaires qui nous permettent de boucler le budget. C'est important, c'est une nouvelle démocratie participative, ça permet aussi également de rencontrer les gens et de résoudre les problèmes des locataires avec le bailleur social.

Mme MUNSTER intervient : Ne mettez pas en doute non plus les questions de M. EL GHALLOUSSI, quand il pose une question c'est assez légitime. Toutes les associations ont le mérite d'exister, tous les bénévoles, pas plus spécialement celle-ci, d'ailleurs c'est vous qui l'avez créée cette association, elle a été créée à la demande de la municipalité, on a le droit de savoir pourquoi est-ce qu'effectivement cette année elle a directement la subvention par rapport aux autres associations. Ma question est légitime.

M. EL GHALLOUSSI demande une explication sur la subvention spéciale, en tous cas supplémentaire de 75.000,00 € attribuée au CCAS.

Mme COLLIN répond que la crèche a une perte d'activité et lorsqu'il y a une perte d'activité, les subventions qui nous sont octroyées par la CAF sont réduites drastiquement. Dans un premier temps on fait les estimations comme cela.

Ce qui s'est passé c'est que suite à la difficulté que l'on a rencontrée l'an dernier, il y a un travail qui est fait avec l'ensemble des équipes pour pouvoir optimiser au mieux l'ensemble des places et pour pouvoir combler ce déficit de nombres d'heures que nous avons, donc on espère qu'avec ce maintien des 75.000,00 € et le travail de fond qui est fait par l'ensemble des équipes, on puisse maintenir le budget à montant constant.

M. GONTHIER ajoute que pour pouvoir prévoir cela on est bien obligé d'inscrire la subvention.

M. DUCHENE demande une explication quant à la baisse du montant de la subvention pour l'organisation de la corrida vitryate ?

M. GONTHIER répond que ce n'est pas une baisse de subvention puisque la municipalité collabore sur la corrida à hauteur de 1.900,00 €, la différence c'est que tout simplement l'association n'a pas fait de demande de subvention de fonctionnement. cette année. Je me suis renseigné, en termes de trésorerie il n'y a rien à craindre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

Les élus, membres des instances dirigeantes ou qui ont un intérêt personnel avec une association, ne prennent pas part au vote.

↳ **AUTORISE** le versement des subventions suivantes :

COMMISSION VILLE INCLUSIVE				
Sécurité et Prévention				
ASSOCIATION	Fonction	pour mémoire Subvention allouée en 2023	Subvention allouée en 2024	Observations
Amicale des sapeurs pompiers de Vitry le François St-Barbe	113	1 000,00 €	1 000,00 €	
Amicale des Jeunes sapeurs pompiers	113	1 000,00 €	1 000,00 €	
Association des cadets de la gendarmerie	113	0,00 €	300,00 €	
Association des conciliateurs de justice de la Marne	025	200,00 €	200,00 €	
Association solidarité prison justice	025	100,00 €	100,00 €	
Familles de Dragons	025	- €	200,00 €	
U.C.I.A.V. "Cœur de Vitryat"	025	4 000,00 €	4 000,00 €	
SOUS TOTAL Sécurité et Prévention		6 300,00 €	6 800,00 €	
Démocratie participative, politique de la ville				
ASSOCIATION	Fonction	pour mémoire Subvention allouée en 2023	Subvention allouée en 2024	Observations
Accueil loisirs Pays Vitryat	023	500,00 €	500,00 €	
ALTER-NATIVES	023	500,00 €	500,00 €	
ARC EN CIEL Vitryat	023	1 400,00 €	1 400,00 €	
Au fil des chemins	520	4 350,00 €	4 350,00 €	
Comité des œuvres sociales	0200	10 000,00 €	12 000,00 €	dont 2 000,00 € pour le bal annuel
Les Toqués de la truffe	524	3 000,00 €		
OASIS	422	700,00 €	700,00 €	
Office de Tourisme Lac du Der	95	4 580,00 €	4 580,00 €	
Concours de fleurissement de Vitry mai/juin				
Réseau Echanges réciproques de savoirs	33	700,00 €	700,00 €	
Union locale CFTC	025	350,00 €	350,00 €	sous réserve de la complétude du dossier de demande de subvention
Union locale CGT	025	800,00 €	800,00 €	sous réserve de la complétude du dossier de demande de subvention
Union Locale FO	025	800,00 €	800,00 €	
Vitry Synergie	524	10 000,00 €	10 000,00 €	
SOUS TOTAL : Démocratie Participative, politique de la ville		37 680,00 €	36 680,00 €	

Vie associative et sport				
ASSOCIATION	Fonction	pour mémoire Subvention allouée en 2023	Subvention allouée en 2024	Observations
Aéro Club François 1er	40	800,00 €		
AIKIDO	40	230,00 €	230,00 €	
Agvva Gym Volontaire	40	900,00 €	900,00 €	
Air Model Club	40	500,00 €	500,00 €	
Amicale des Arbâres de football	40	400,00 €	- €	
Amicale du chien d'utilisation	40	1 500,00 €	1 600,00 €	
Association sportive du Lycée François 1er	40	500,00 €	500,00 €	
Association sportive du collège des Indes	40	250,00 €	250,00 €	
Association Sportive du Collège Gisèle Probst	40	250,00 €	250,00 €	
Association sportive du collège PG de Gennes	40	250,00 €	250,00 €	
Association Vitry Hand Ball	40	1 500,00 €	2 400,00 €	
Athlétisme Club Vitry	40	3 400,00 €	1 200,00 €	organisation corrida vitryate
Cercle d'Escrime	40	2 400,00 €	2 500,00 €	
Champagne Triathlon	40	4 200,00 €	4 200,00 €	
Club Alpin Français	40	1 000,00 €	1 200,00 €	
CNADER	40	1 600,00 €	1 000,00 €	maintien en état du matériel de voile
Cours-y Vit'	40	150,00 €	150,00 €	
Ecole des champions		500,00 €	- €	
Football club Haute Borne	40	800,00 €	800,00 €	
Football club Haute Borne - Montée en catégorie supérieure	40	1 200,00 €	- €	
Gym Bien-être	40	€	300,00 €	
Judo Club Vitryat	40	3 700,00 €	3 700,00 €	
La Bulle	40	1 600,00 €	1 600,00 €	
La Champenoise	40	4 550,00 €	5 000,00 €	
La Gauloise	40	7 750,00 €	7 750,00 €	
La Gauloise - sport de haut niveau	40	20 000,00 €	20 000,00 €	
Les Archers Vîryats	40	1 000,00 €	1 000,00 €	
Les étoiles vitryates	40	- €	600,00 €	
LP Sport Racing	40	600,00 €	600,00 €	
Majovalgirls	40	800,00 €	900,00 €	
Moto Ball club Vitryat	40	5 000,00 €	5 200,00 €	
Myrmidon Squad	40	1 000,00 €	1 200,00 €	
Pétanque Vîryate	40	1 400,00 €	1 400,00 €	
EAMV Qwan Ki DO	40	600,00 €	650,00 €	
Slider's Tribu	40	5 600,00 €	5 400,00 €	
S.N.S.V. Champagne et Der	40	1 750,00 €	3 600,00 €	dont 1 800,00 € pour les formations B.N.N.S.S.A.
Tennis Club Vitryat	40	4 250,00 €	4 000,00 €	
Univers Cycliste Vitry-Frignicourt	40	2 000,00 €	2 000,00 €	
Vitry Danse	40	3 500,00 €	3 750,00 €	
Vitry Football Club	40	8 300,00 €	8 000,00 €	
Vitry Football Club - VFC - Montée en Régionale 2	40	5 000,00 €	- €	
Vitry rando	40	450,00 €	500,00 €	
Vitry Top tennis de table	40	1 150,00 €	1 100,00 €	
Sous Total Associations Sportives		102 330,00 €	96 180,00 €	
Contrats d'objectifs				
ASSOCIATION	Fonction	pour mémoire Subvention allouée en 2023	Subvention allouée en 2024	Observations
Convention - FOL 55	40	15 370,00 €	23 055,00 €	
Contrat d'objectifs - Slider's tribu	40	10 000,00 €	10 000,00 €	
Contrat d'objectifs - Tennis club	40	10 000,00 €	10 000,00 €	
Contrat d'objectifs - la Champenoise	40	15 000,00 €	15 000,00 €	
Contrat d'objectifs - la Gauloise	40	40 000,00 €	40 000,00 €	
Contrat d'objectifs - Vitry Football club	40	20 000,00 €	20 000,00 €	
Contrat d'objectifs -S.N.S.V. Champagne et Der	40	- €	15 000,00 €	y compris soutien à l'embauche d'un apprenti par le club
Sous Total Contrats d'Objectifs		110 370,00 €	133 055,00 €	
Autres				
ASSOCIATION	Fonction	pour mémoire Subvention allouée en 2023	Subvention allouée en 2024	Observations
Amicale laïque	421	4 000,00 €	4 000,00 €	
Subvention Vit' au sport et stages vacances scolaires	520	11 000,00 €	7 000,00 €	
Sous Total AUTRES		15 000,00 €	11 000,00 €	
TOTAL : COMMISSION VILLE INCLUSIVE		271 680,00 €	283 715,00 €	

COMMISSION VILLE CONVIVIALE				
Culture et Animation				
ASSOCIATION	Fonction	<i>pour mémoire Subvention allouée en 2023</i>	Subvention allouée en 2024	Observations
A livre ouvert	33	150,00 €	150,00 €	
Académie d'Art Libre	33	260,00 €	260,00 €	
Accordéon Club du Perthois	33	300,00 €	300,00 €	
AFPAN L'or Vert - Festival photo animalière et de nature	33	5 000,00 €	5 000,00 €	
Agrum Team	33	500,00 €	500,00 €	
Amicale de la Batellerie	816	570,00 €	570,00 €	
Brige Club Vitryat -		300,00 €	300,00 €	
Union Musicale du Cercle des XVII - Fonctionnement	33	4 700,00 €	4 700,00 €	
Chorale Philippe de Vitry - Fonctionnement	33	480,00 €	480,00 €	
Club Philatélique Vitry-Courdemanges	33	150,00 €	150,00 €	
Comité de Solidarité du Pays Vitryat	024	700,00 €	700,00 €	
Compagnie "demain il fera jour"	33	2 500,00 €	2 500,00 €	
Euterpe	33	350,00 €	350,00 €	
Institut Universitaire du temps Libre	33	1 500,00 €	1 500,00 €	
Les Amis de la Collégiale	33	2 700,00 €	2 700,00 €	
Les Amis de nos églises		100,00 €	100,00 €	
Les Cylindres du Pays Vitryat	33	600,00 €	600,00 €	Sous réserve déroulement de la parade des Pères Noël à moto
Mai des livres	33	- €	200,00 €	
Num's Club Vitryat Multi Collections 16ème édition du Festival BD Bulles en Champagne	33	15 000,00 €	15 000,00 €	
Société des Sciences et Arts	33	350,00 €	350,00 €	
VITRYMAGE	33	400,00 €	400,00 €	
SOUS TOTAL Culture et Animation		36 610,00 €	36 810,00 €	
Centre Social et Culturel				
ASSOCIATION	Fonction	<i>pour mémoire Subvention allouée en 2023</i>	Subvention allouée en 2024	Observations
Centre social et culturel - Maison pour tous - Fonctionnement	33	317 432,00 €	178 880,00 €	
Centre social et culturel - Maison pour tous - Projets	33	146 544,00 €	250 120,00 €	
Centre Social et Culturel / Maison pour tous - création espace de vie sociale maison de quartier Paul Fort et RSC (fonctionnement)	33	24 000,00 €	- €	
Sous Total CSC		487 976,00 €	429 000,00 €	
EPCC				
ASSOCIATION	Fonction	<i>pour mémoire Subvention allouée en 2023</i>	Subvention allouée en 2024	Observations
E.P.C.C. Bords 2 scènes - Fonctionnement	33	602 000,00 €	602 000,00 €	
E.P.C.C. Bords 2 scènes - "Mieux produire-mieux diffuser"	33	- €	5 200,00 €	
Sous Total EPCC		602 000,00 €	607 200,00 €	
TOTAL COMMISSION VILLE CONVIVIALE		1 126 586,00 €	1 073 010,00 €	

COMMISSION VILLE CITOYENNE				
Prévention, santé et personnes âgées Solidarité, Insertion, Affaires sociales				
ASSOCIATION	Fonction	pour mémoire Subvention allouée en 2023	Subvention allouée en 2024	Observations
AAPA	61	65 000,00 €	- €	
ADMR LES 3 UNIONS	61	2 000,00 €	2 000,00 €	
Akool Ecoute Joie et Santé	520	400,00 €	400,00 €	
ALEFPA Pôle autonomie	61	- €	65 000,00 €	
Association Marne Alzheimer	520	1 000,00 €	1 000,00 €	
Association des Paralysés de France	520	300,00 €	300,00 €	
Banque alimentaire Champagne Sud et Meuse	520	1 000,00 €	1 000,00 €	
CHRYSALIDE	520	500,00 €	500,00 €	
FAVEC - Veuves et veufs de la Marne	520	400,00 €	400,00 €	
JALMALV - Jusqu'à la mort accompagner la vie	520	100,00 €	100,00 €	
FNATH - Ass. Accidentés de la vie	520	460,00 €	460,00 €	
Les restos du cœur de la Marne	63	2 000,00 €	2 000,00 €	
Myosotis	520	800,00 €	800,00 €	
Secours Catholique Caritas	520	2 100,00 €	2 100,00 €	
Secours Populaire Français	520	2 000,00 €	2 000,00 €	
UNAFAM	520	200,00 €	500,00 €	
U.N.R.P.A. Ensemble et Solidaire	61	3 000,00 €	3 000,00 €	
Work For Everyone	61	600,00 €	500,00 €	
C.L.I.C. Sud Est Marnais	61	3 600,00 €	3 600,00 €	
Sous total : Prévention, santé et personnes âgées Solidarité, Insertion, Affaires sociales		85 460,00 €	85 660,00 €	
Vie scolaire, formation				
ASSOCIATION	Fonction	pour mémoire Subvention allouée en 2023	Subvention allouée en 2024	Observations
Comité de jumelage	211	1 000,00 €	1 000,00 €	
Coopératives scolaires - subvention pour Noël	211		1 158,00 €	
Maternelle Ferdinand Buisson	211	123,00 €		A dispatcher au réel
Maternelle P et M Curie	211	273,00 €		A dispatcher au réel
Maternelle Jules Ferry	211	108,00 €		A dispatcher au réel
Maternelle Paul Fort	211	171,00 €		A dispatcher au réel
Maternelle Louis Pasteur	211	210,00 €		A dispatcher au réel
Maternelle Jules Verne	211	108,00 €		A dispatcher au réel
O.G.E.C. - Ecole de La Salle	211	165,00 €		A dispatcher au réel
Mission Locale	90	50 000,00 €	50 000,00 €	
Lire et Faire Lire dans la Marne	33	300,00 €	300,00 €	
Sous Total : Vie Scolaire, Formation		52 458,00 €	52 458,00 €	
Affaires Générales				
ASSOCIATION	Fonction	pour mémoire Subvention allouée en 2023	Subvention allouée en 2024	Observations
Comité d'Entente des Anciens Combattants	025	700,00 €	700,00 €	
Mille et Une Pattoues du 51		2 000,00 €	2 500,00 €	
Souvenir français - Comité cantonal de Vitry-le-François	025	200,00 €	200,00 €	
Association de gestion du Refuge des Animaux	025	12 000,00 €	12 000,00 €	
Sous Total : Affaires Générales		14 900,00 €	15 400,00 €	
CCAS				
ASSOCIATION	Fonction	pour mémoire Subvention allouée en 2023	Subvention allouée en 2024	Observations
CCAS	519	950 000,00 €	1 025 000,00 €	
CCAS Subvention Supplémentaire - délibération n°59 du 29/09/2023	520	75 000,00 €		
Sous Total : CCAS		1 025 000,00 €	1 025 000,00 €	
TOTAL COMMISSION VILLE CITOYENNE		1 177 818,00 €	1 178 518,00 €	
SUBVENTIONS SUR PROJETS PARTICULIERS PRESENTANT UN INTERET COLLECTIF ET FAVORISANT LA COHESION SOCIALE				
ASSOCIATION	Fonction	pour mémoire Subvention allouée en 2023	Subvention allouée en 2024	Observations
VITRY' ACT	524	- €	5 000,00 €	Dans une démarche de lien social, organisation, dans les QPV, d'un dispositif d'échanges et de communication formalisé entre la Ville, l'organisme logeur et les locataires
Sous Total SUBVENTIONS PROJETS		- €	5 000,00 €	

CONTRAT de VILLE / POLITIQUE de la VILLE

ASSOCIATION (A030) - contrat de ville	Fonction	pour mémoire Subvention allouée en 2023	Subvention allouée en 2024	Observations
BORDS 2 SCENES - jardin des jeunes pousses	524	- €	6 000,00 €	
Mission locale - "se dire et s'écrire"	524	5 000,00 €	5 000,00 €	
Mission locale - remobilisation jeunes vulnérables par le sport	524	4 000,00 €	- €	
LE PALC - cirque en action	524	8 000,00 €	8 000,00 €	
Association CONCERTS DE POCHE - "Tous en chœur"	524	4 000,00 €	4 000,00 €	
CDAD Promotion de l'accès au droit	524	500,00 €	500,00 €	
Collège Les Indes - opération LCD	524	1 000,00 €	- €	
La Compagnie du Sans Souci - Le Coup de Grâce	524	500,00 €	- €	
CSC Conseils citoyens	524	4 000,00 €	- €	
CSC - Se construire avec la nature	524	1 000,00 €	1 000,00 €	
NEOMA - Les cordées de la réussite	524	3 750,00 €		
INITIALES - c'est mon patrimoine	524	10 000,00 €	10 000,00 €	
INITIALES - Ateliers d'expression et de communication en français	524	9 000,00 €	9 000,00 €	
LES PETITS DEBROUILLARDS - sciences et JO	524	- €	3 000,00 €	
LES PETITS DEBROUILLARDS - Etre humains - vivre ensemble	524	4 000,00 €	- €	
GASTRONOMIE DU MONDE - carrefour de la gastronomie / marche gourmande	524	5 000,00 €	6 000,00 €	
LA SAUVEGARDE - guidance familiale	524	4 000,00 €	4 000,00 €	
LA SAUVEGARDE - Unis Cités	524	- €	12 000,00 €	
Le Mars travailleur social gendarmerie	524	12 000,00 €	12 000,00 €	
Mars aide aux victimes	524	5 000,00 €	5 000,00 €	
CIDFF Parcours individualisé renforcé	524	4 500,00 €		
CIDFF - Ambassade de l'Egalité	524	500,00 €		
P.L.I.E. du Pays Vitryat - Initiatives Ess Q.P.V.	524	4 500,00 €		
UDAF - Accompagnement personnalisé à la santé	524	- €	5 000,00 €	
UNIS CITE Service civique	524	10 000,00 €		
VITRY ACT	524	- €	10 000,00 €	
WIMOOV - Plateforme d'éco-mobilité inclusive	524	5 000,00 €		
Sous Total Contrat de Ville 2024		105 250,00 €	100 500,00 €	
ASSOCIATION (A030) - politique de la ville	Fonction	pour mémoire Subvention allouée en 2023	Subvention allouée en 2024	Observations
La Sauvegarde convention (23 750 € par trimestre)	524	95 000,00 €	105 000,00 €	(26 250 € par trimestre en 2024)
CSC Fonds participation habitants	524	5 000,00 €	5 000,00 €	
L'échiquier châlonnais - échecs pour les enfants	524		36 000,00 €	
CRJ Boussole des jeunes - Subvention 2020 non versée	524	- €		
La MUTUALITE FRANCAISE - Mut'Handi	524	- €		
Sous Total Hors Contrat de Ville 2024		100 000,00 €	146 000,00 €	
TOTAL : CONTRAT de VILLE / POLITIQUE de la VILLE		205 250,00 €	246 500,00 €	

SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT

ASSOCIATION	Fonction	pour mémoire Subvention allouée en 2023	Subvention allouée en 2024	Observations
Amicale Laïque - Excep - travaux d'accessibilité pour PMP et isolation des ouvrants	40	4 000,00 €	4 000,00 €	
Investissement CSC		- €	18 564,59 €	
Matériels d'activité pour l'échiquier châlonnais		- €	3 700,00 €	
Aéroclub vitryat - réalisation d'un avion		15 000,00 €	- €	
TOTAL INVESTISSEMENT		19 000,00 €	26 264,59 €	

ETAT RECAPITULATIF	Subvention allouée en 2024
Subventions - A000	908 043,00 €
Subventions - A030 : Politique de la Ville	246 500,00 €
Sous Total des Subventions du compte 65748	1 154 543,00 €
Subventions CCAS	1 025 000,00 €
Sous Total Subvention au CCAS au compte 657363	1 025 000,00 €
Subventions EPCC	607 200,00 €
Sous Total Subvention à l'EPCC au compte 657381	607 200,00 €
Subventions Investissement	26 264,59 €
Sous Total Subvention d'Investissement au 20421	26 264,59 €
TOTAL GENERAL des SUBVENTIONS ALLOUEES	2 786 743,00 €

Délibération n°9 : Finances – Demande de garantie d'emprunt – Plurial Novilia – Acquisition – Amélioration de 4 logements locatifs 21-23 rue des Moulins – Contrat de prêt n°160626 souscrit auprès de la caisse des dépôts et consignations pour 482.529,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 25 avis favorables et 5 abstentions : Mme MUNSTER, MM. DUCHÊNE, EL GHALLOUSSI, MIRGODIN (pouvoir), ERRE,

↳ **ACCORDE** la garantie de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 482.529,00 € souscrit par Plurial Novilia auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°160626 constitué des 4 lignes de prêt susmentionnées. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

↳ **ACCORDE** la garantie de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS pour la durée totale des lignes de prêt et jusqu'au complet remboursement de celles-ci et qui porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Plurial Novilia dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité ;

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Plurial Novilia pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

↳ **S'ENGAGE** pendant toute la durée des lignes de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celles-ci ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer en qualité de représentant du garant au présent contrat de prêt passé entre la SA d'HLM Plurial Novilia et la Caisse des Dépôts et Consignations, et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et à recevoir tous pouvoirs à cet effet.

Délibération n°10 : Finances – Pacte Fiscal et Financier – Solidarité territoriale – Fonds d'accompagnement en fonctionnement des communes

M. ERRE dit que s'il a bien compris les sources de financement qui sont indiquées découlent de la fixation de certains indicateurs, mais alors quels sont ces indicateurs ?

M. le Maire répond que c'est pour la recevabilité, la répartition. Ce sont des indicateurs de richesse fiscale, d'effort fiscal, de recettes.

M. ERRE souligne qu'il aurait été bien de les énumérer, parce que l'on nous dit que des indicateurs ont été retenus mais on ne sait pas lesquels.

M. le Maire : vous le reverrez en Communauté de communes.

M. EL GHALLOUSSI : justement en parlant de Communauté de communes en relisant ces jours-ci le compte-rendu du conseil communautaire du 26 mars 2024 et notamment l'intervention de deux élus M. DESANLIS et M. FORMET et particulièrement Romain DESANLIS qui revenait justement sur le sujet du pacte financier. Et en introduction vous nous dites que ça a été long les débats, oui les débats sont houleux aussi parce qu'à un moment donné chaque commune de cette Communauté de communes revendique aussi des choses fortes et légitimes. Alors ne soyez pas avare sur les mots pour dire que ça a été houleux.

M. le Maire répond que ça n'a pas été houleux du tout, si vous voulez que l'on organise un débat houleux je peux vous montrer ce que c'est. Il a affirmé une position qui était fondée pour partie mais pas totalement d'ailleurs puisse qu'il y avait d'autres éléments pris en considération mais vous savez j'aurais pu dire on accélère le mouvement mais je connaissais les points de blocage et si les points de blocage on ne les lève pas par le consensus eh bien l'opération ne se fait pas.

Nous en tant que Ville, alors franchement on aurait pu jouer cette carte-là puisque finalement c'est nous qui aurions été bénéficiaires de toute la réattribution, ça c'est la réalité des critères. C'était nous qui bénéficions de la totalité de la dotation, on ne l'a pas fait, mais c'est la réalité, donc ce n'était pas une bonne manière, il faut faire progresser l'esprit de solidarité sur le territoire et c'est une nécessité. On pratique une solidarité territoriale et on s'est réuni il y a deux jours, dans le cadre des financements engagés par, exemple le nouveau lagunage et la mise à niveau des installations de la commune de Blaise-sous-Arzillières ; sur cette commune il se vend 12.000 m³ d'eau. La station de lagunage tout compris c'est près d'1,3 million et il y a une surtaxe qui est de 1,00 € par m³. Donc ça produit ce que l'on appelle une surtaxe qui est de l'ordre de 20.000,00 €, donc les travaux pour remettre à niveau le réseau sont à peu près à 480.000,00 € H.T., autrement dit, il faudrait avec la surtaxe qui est levée pour la commune de Blaise plus de 50 ans pour que la commune amortisse les travaux sur la mise à niveau de ses réseaux. Donc vous voyez que la solidarité existe et c'est possible parce qu'il y a une mutualisation sur le territoire parce qu'ici on vend 2 millions de m³ dont 1 million sur la zone industrielle et donc cette redistribution qui est faite de cette façon permet de mettre à niveau un certain nombre de réseaux et de répondre à des exigences d'environnement. Voilà il y a une douzaine de communes qui vont en bénéficier, et ça peut varier d'une année sur l'autre parce qu'il y a des recettes exceptionnelles. Par exemple il y a une commune qui ne pouvait pas rentrer dans ce cadre, donc qui était contributrice à hauteur d'une toute petite somme parce qu'elle avait fait des ventes de bois mais une fois que les bois sont vendus, l'année suivante la recette est encaissée et vous avez moins de produits exceptionnels donc les critères vous rendent éligibles parce que c'est une petite commune qui n'est pas bien riche, riche de ses valeurs mais qui n'a pas de produits fiscaux importants et donc elle sera à nouveau bénéficiaire. C'est pour cela que tous les ans ce sera modifié mais on aura ces délibérations en conseil communautaire.

M. EL GHALLOUSSI souligne que cela été dit par M. DESANLIS en conseil communautaire, mais on n'est pas en conseil communautaire. Il est important d'attirer l'attention des élus communautaires, que pratiquement 9 ans après la signature du premier contrat de ville, ce pacte n'a toujours pas vu le jour en plus avec toutes les réunions qu'il y avait eu. Enfin comment vous expliquez que ça a été aussi long à mettre en œuvre ?

M. le Maire souligne qu'il y a un effort fiscal supérieur à la moyenne, qu'il n'y a quasiment plus de financements, les Départements ont fortement réduit la voilure, donc ça accentue les tensions. Il faut aussi que les 35 maires se mettent d'accord, qu'ils fassent délibérer leur commune, ce n'est pas si évident que cela, donc il faut que l'idée progresse. Et puis l'effort fiscal est combiné à un indicateur qui est complété par le FPIC, il y a des moyennes qui sont effectuées pour mettre tout le monde d'accord sur les éléments constitutifs permettant de faire une liste qui discrimine et qui permet d'attribuer ou de ne pas attribuer. Alors s'il y a des Communes qui ne sont pas d'accord ça ne va pas faire périliciter le système, c'est-à-dire que l'enveloppe sera amputée de la part sur laquelle il n'y a pas d'accord, et chacun prend ses responsabilités politiques, ce n'est pas de la politique politicienne mais à un moment soit on est dans l'esprit communautaire soit on ne l'est pas ou on ne l'est pas suffisamment, ou on pense que c'est à sens unique, mais non ce n'est pas à sens unique. De toute façon quand vous regardez les indicateurs, il y a des Communes qui historiquement ont toujours été plus riches que d'autres, alors on ne prétend pas que l'on va corriger tout cela, ce n'est pas à nous de le faire mais c'est un effort substantiel qui est fait à hauteur de 300.000,00 €. On peut saluer comme étant un effort qui est fait par les Communes qui sont tombées d'accord sur cette démarche. Maintenant c'est très pragmatique, ça peut évoluer mais ça évoluera également en fonction des ressources de l'établissement public, parce qu'on ne peut pas distribuer ce que l'on n'a pas. Ça c'est un principe de base.

M. DUCHENE remercie tout d'abord Daniel FONTAINE qui sous-titre à peu près toutes vos interventions depuis tout à l'heure et on sent qu'il s'est largement engagé sur ce sujet puisqu'il abonde évidemment dans votre sens mais parfois aussi il a des éléments d'explication un peu différents, très intéressants, je suis vraiment ravi d'être à côté de lui pour entendre tout cela et bénéficier de son expérience.

Les difficultés à constituer le fonds vous les avez évoquées, il suffit d'imaginer que l'on a 25.000 habitants dans la communauté de communes, que Vitry représente 1/3 de la communauté de communes et que nous abondons à hauteur de 35.342€ un fonds de 300.000,00 €, c'est-à-dire à peu près 12 %. Donc on peut imaginer qu'en effet il y a dû avoir des discussions relativement fortes, quel est le niveau de l'enveloppe intercommunale qui est fléchée ? L'enveloppe intercommunale notamment sur la question du financement de la fibre optique. C'est à la fois un constat et une question mais c'est aussi pour alimenter le fait que cela a dû être complexe. La deuxième chose c'est que vous avez indiqué que Vitry aurait dû être principale bénéficiaire, voire la seule bénéficiaire de ce fonds. Vous me permettrez de souligner que c'est un peu un aveu puisque ce reversement se fait au profit des Communes qui présentent les signes objectifs d'une faiblesse de recettes de fonctionnement au regard de la moyenne sur l'ensemble des communes membres de l'intercommunalité. Vous aurez en tête cette ancienne citation, que je tiens depuis 10 ans et qui m'a été transmise par Michel BIARD qui est « on s'enrichit de notre pauvreté », les signes objectifs de baisse de fonctionnement sont clairs, on le voit sur les dispositifs de l'Etat dont on peut bénéficier, là encore finalement on est pris dans ce jeu-là. C'est un aveu et en même temps ça n'étonne pas et je pense que c'est à l'honneur de la Commune de Vitry de réorganiser les critères de redistribution justement pour encourager un élan communautaire, un esprit communautaire et ça bénéficie à l'ensemble des territoires, en tout cas à ceux qui en ont le plus besoin c'est important. Le troisième point, vous avez parlé de fonctionnement, on abonde grâce à ce fonds le fonctionnement des communes et puis vous avez parlé des réseaux d'eau à Blaise et pour moi l'intervention sur les réseaux d'eau à Blaise c'est de l'investissement, est-ce que vous pouvez clarifier là-dessus ? Et puis le dernier point, je vous remercie d'avoir souligné combien l'intervention du Département était en train de fléchir auprès des Communes, je voudrais simplement redire et vous me pardonnerez cet écart, mais redire que la Région a doublé son intervention par habitant sur le pays vitryat.

M. le Maire dit que c'est exact. On ne va pas se convaincre les uns, les autres, mais il ne faut quand même pas perdre de vue que Vitry a plus de 60 % de logement social. En fait Vitry loge la population qui est logée sur des critères de revenus, donc la plus pauvre du territoire, et comme son territoire est petit, de toute façon elle ne peut pas diversifier au-delà de ce qui est possible puisqu'il n'y a pas d'espace constructible disponible, et seuls les espaces disponibles ce sont ceux que l'on reconquiert sur des friches qui sont transformées et quand on transforme des friches, ça coûte cher. Les améliorations de notre législation sur l'environnement nous conduisent à des exigences qui sont ce qu'elles sont, ce n'est pas tombé du ciel, il y a des votes au Parlement, c'est la prise en compte de problèmes et on dépollue. Comme le territoire fait 600 hectares, 450 sont constructibles et 450 sont construits, le reste pour aller aux 650 ce sont des voies ferrées, des routes, des canaux. Il ne peut donc pas y avoir une politique, comme dans certains endroits, d'extension de quartier sur le territoire de la commune et c'est d'ailleurs bien pour cela que les habitants devenus plus solvables ont profité des politiques notamment d'Etat, d'accession à la propriété dans la rurbanisation parce qu'il y avait des terrains disponibles. Alors ça ne veut pas dire qu'on ne le fait pas, il y en a qui se font mais ça ne peut se faire que dans des quantités et des proportions limitées au regard de la disponibilité foncière.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
à l'unanimité,

↳ **CONFIRME** sa décision de s'engager dans la démarche de pacte fiscal et financier communautaire ;

↳ **DÉCIDE** d'affecter la somme de 35.342,25 € à l'abondement du fonds d'accompagnement en fonctionnement des communes par révision dérogatoire des attributions de compensation des communes concernées.

Délibération n°11 : Finances – Délibération modificative fixant la durée des amortissements

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
à l'unanimité,

↳ **APPROUVE** les durées d'amortissement des immobilisations pour le budget de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS selon l'annexe 1 jointe pour les biens mis en service à compter du 1^{er} janvier 2024 au prorata temporis à l'exception des subventions versées et des biens de faible valeur maintenus en N+1 ;

↳ **MAINTIENT** les durées d'amortissement pour les biens en cours d'amortissement pour le budget de la Ville et **TRANSPOSE** les comptes selon la table de transposition M14-M57 reprise dans l'annexe 1 ;

↳ **RAPPELLE** le seuil des biens de faible valeur à 300,00 € T.T.C. amortis sur une année.

Délibération n°12 : Personnel Municipal – Tableau des effectifs – Créations de postes

M. MOUTON précise que c'est simplement une délibération qui ouvre les postes pour pouvoir promouvoir les gens et ensuite les postes qui auront été libérés par les promotions pourront être supprimés comme on le fait habituellement.

M. EL GHALLOUSSI : sur la création du poste d'attaché principal c'est dans quelle direction ?

M. MOUTON : c'est au service des sports.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 30 avis favorables et 1 abstention : M. DUCHÊNE,

↳ **DÉCIDE** de la création des postes suivants :

- deux postes d'adjoint administratifs principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- deux postes d'agent de maîtrise principal à temps complet ;
- un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- un poste d'attaché principal à temps complet ;

↳ **MODIFIE** et **APPROUVE**, en conséquence, le tableau des effectifs ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à ces emplois ;

↳ **DIT** que les crédits nécessaires à ces nominations seront inscrits au budget 2024 et suivants.

Délibération n°13 : Personnel Municipal – Régime indemnitaire – Modification du R.I.F.S.E.E.P.

M. EL GHALLOUSSI souligne que quand vous dites que c'est suite à une discussion avec les organisations syndicales, ce n'est pas à votre demande ? Ce sont les syndicats qui ont demandé une revalorisation et ensuite vous avez négocié pour essayer de trouver j'imagine un consensus ?

M. MOUTON : la demande a été partagée.

M. EL GHALLOUSSI : vous vous étiez positionné avant leur demande ?

M. MOUTON répond oui, sincèrement. Parce qu'on se rend compte qu'il y a des agents de catégorie C qui ont de grandes difficultés à finir le mois. Aussi vis-à-vis de nos agents, on savait qu'il y avait des difficultés dans certains services et comme on ne voulait pas abonder la prime de pouvoir d'achat Macron telle qu'elle était instituée, on a décidé qu'il fallait peut-être travailler sur une sorte de pérennité de pouvoir d'achat et c'est pour cela que l'on a été dans cette direction et on a été accompagné favorablement par les organisations syndicales.

M. EL GHALLOUSSI demande si cette même délibération sera présentée à la communauté de communes ?

M. MOUTON répond qu'elle a déjà été présentée.

M. DUCHENE réplique que l'aval des organisations syndicales a été obtenu lors d'un CST parce que vous leur avez indiqué à juste titre que la révision du régime indemnitaire permettait d'avoir un impact immédiat, notamment pour ceux qui allaient partir à la retraite par rapport à une prime, qui n'est pas comptabilisée comme telle, ça c'est un bon argument. L'argument en revanche qui consiste à dire que vous avez donné moins à ceux qui ont le plus et plus à ceux qui ont le moins est faux. La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat avait mis en place un barème par arrêté de la Première Ministre puisque c'était Elizabeth BORNE qui l'avait mis en œuvre, qui notamment permettait sur les catégories C2 une prime de 800,00 €, on tombait à 600,00 € pour les C1 à B1, les A4 de mémoire on devait tomber à 300,00 € et après plus rien. Ce qui était en fait un fonctionnement des plus équitables, peut-être pas des plus égalitaires mais des plus équitables pour une simple et bonne raison c'est que la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat elle était mise en œuvre dans le cadre d'une augmentation de l'inflation relativement forte dans notre pays. On était à +15 % sur les 24 derniers mois. On sait tous et toutes que les plus bas salaires ont un reste à vivre qui réduit d'autant plus lorsque l'inflation est forte par rapport à ceux qui ont une capacité à épargner ou à thésauriser, ce qui fait que les plus bas salaires sont beaucoup plus touchés lorsque l'inflation est forte et c'était le sens de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat. D'ailleurs j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer en conseil communautaire sur le fait que vous avez préféré, pour des raisons financières, accélérer la révision du régime indemnitaire pour ne pas mettre en œuvre la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat. Donc une simple remarque, si vous souhaitiez donner moins à ceux qui ont le plus et plus à ceux qui ont le moins, il aurait fallu mettre en place cette prime. Vous avez décidé de ce régime indemnitaire et par ailleurs il va y avoir un deuxième effet Kiss cool dans votre politique un peu équitable. C'est qu'évidemment il y a beaucoup d'incertitudes sur les prochains mois mais il est probable qu'un gouvernement qui accèderait aux fonctions souhaite organiser un peu de paix sociale en remontant le niveau de rémunération des fonctionnaires et donc en augmentant le point d'indice et vous savez qui bénéficie le plus de l'augmentation des points d'indice ? Les catégories A parce qu'en fait mécaniquement le pourcentage d'augmentation est plus fort si l'assiette est plus grande. Donc je me répète et je sais ce que vous allez me dire c'est que vous avez vu cela avec les organisations syndicales, qu'elles étaient toutes d'accord etc..., mais simplement je voudrais redire que l'on n'est pas dans une phase de déflation, on en est très loin, peut-être qu'il y aura une stabilité des prix certainement, mais ce qui a été rogné comme pouvoir d'achat aujourd'hui personne ne l'a récupéré. Vous essayez aujourd'hui de le rattraper avec le régime indemnitaire, évidemment que cela s'est fait avec l'aval des organisations syndicales, je dis juste et je me permets de le dire comme membre de cette assemblée, et qui ne vote pas le budget pour certaines raisons, et qui considère que cela aurait dû être un objectif, qu'il aurait fallu mettre aussi en œuvre la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

M. MOUTON souligne que c'est une mauvaise analyse parce qu'il faut savoir comment a été distribuée la Prime Macron. Tous ceux qui avaient été éligibles à la GIPA, même pour 20,00 €, n'étaient pas éligibles. Ensuite, cette année elle est moins importante que la prime de pouvoir d'achat mais l'année prochaine elle est pérenne, elle revient, et l'année suivante elle revient encore une fois, donc si c'est cela rogner sur du pouvoir d'achat, non, c'est aussi un choix que les organisations syndicales ont compris parce que tous les ans ils vont pouvoir bénéficier d'une revalorisation de leur prime IFSE dans le temps et pas sur un one shot.

M. DUCHENE souligne qu'il y a des collectivités qui font les deux, et c'est par ailleurs ce que je vais défendre demain au comité social territorial de la collectivité que je préside en Grand Est. Et par ailleurs les arguments d'autorité qui consistent à dire, je ne vous rapporte jamais, j'ai 7.500 agents en gestion à la collectivité Grand Est, je n'aborde jamais sur le sujet, n'en usez pas non plus.

M. MOUTON souligne que c'est une chance qu'à la Région le budget ne soit pas aussi serré qu'au Département, aujourd'hui le Département n'a rien eu. On est en train de travailler sur la prévoyance, la Région s'est désengagée et ils vont rentrer sur la prévoyance dans deux ans quand elle aura un caractère obligatoire même si elle est plus chère. Donc nous on essaye de travailler avec nos moyens mais sincèrement le personnel peut être heureux d'avoir 40,00 € en plus chaque mois à partir d'aujourd'hui, et ça sur plusieurs années. Alors si les gens réussissent à avoir 10 points d'indice de revalorisation du pouvoir d'achat, eh bien tant mieux.

M. le Maire réplique qu'on est en train de s'égarer. La réalité c'est que toutes les collectivités n'ont pas la même situation, elles font en fonction de leurs moyens. L'intention est bonne.

Mme MUNSTER riposte que c'est une erreur que de présenter la délibération en opposant la prime exceptionnelle qui a été demandée par l'Etat à cette augmentation du RIFSEEP, ce sont deux choses complètement différentes. Effectivement il y a des collectivités qui ont fait les deux choix, qui ont donc pris la prime et l'augmentation. Donc là on ne peut pas cracher sur le fait qu'il y a une augmentation du RIFSEEP, c'est très bien pour toutes les catégories, et effectivement je vais voter pour cette délibération.

M. DUCHENE : combien ça coûte à la collectivité ?

M. MOUTON : 54.000,00 € à l'année pour la ville et 156.000,00 € pour l'ensemble des entités (Ville, CCAS, Communauté de communes).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
à l'unanimité,

- ↪ **AUGMENTE** l'I.F.S.E. dans les conditions de la présente délibération ;
- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération ;
- ↪ **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024 et aux budgets suivants.

Départ de Mme MUNSTER à 20h 45 (pouvoir à M. EL GHALLOUSI).

Délibération n°14 : Personnel Municipal – Convention cadre relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires pendant leur temps de travail

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
à l'unanimité,

- ↪ **APPROUVE** cette convention à conclure avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention, et plus largement tout document afférent à ce dispositif.

Délibération n°15 : Affaires Culturelles – Ecole de Musique – Tarifs 2024-2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
à l'unanimité,

- ↪ **FIXE** les tarifs de l'année 2024-2025 comme indiqué dans les tableaux, étant rappelé que pour les tarifs trimestriels, tout trimestre commencé est dû ;
- ↪ **DIT** que le parcours personnalisé dans le cursus de formation musicale est reconduit ;
- ↪ **DIT** que les recettes sont inscrites au budget correspondant.

Délibération n°16 : Affaires Culturelles – Convention de partenariat avec le Numi's Club

M. EL GHALLOUSSI : tout d'abord bravo à cette association qui fait des choses vraiment intéressantes sur le territoire. Par rapport à la mise à disposition de la Halle, on passe une convention avec une association qui va mettre en place des événements, dont un événement dans l'un des équipements de la collectivité, la Halle, et il n'a pas le souvenir que l'on ait déjà délibéré sur le règlement intérieur et les tarifs de cet équipement et de sa mise à disposition à des associations sur le territoire, mais là on passe déjà une convention où l'on indique que l'on met à disposition la Halle.

M. BEAUJOIN répond qu'en effet la modification substantielle de la convention est d'indiquer que leur festival pourra s'organiser sous la Halle, donc il y a une mise à disposition de la Halle. S'agissant de cette mise à disposition et lors des derniers échanges que nous avons eu en conseil municipal, il vous avait été indiqué qu'une commission devait se réunir pour rédiger un règlement intérieur et éventuellement appliquer un tarif qui sera applicable aux différentes entités qui seraient amenées à utiliser la Halle. Aujourd'hui la commission n'a pas terminé ses travaux sur la mise en place du règlement intérieur et la tarification de l'utilisation de la Halle, il sera mis à votre approbation dans un prochain conseil.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
à l'unanimité,

- ↪ **APPROUVE** le projet de convention de partenariat ;
- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ;
- ↪ **AUTORISE** le versement au Numi's Club, d'un acompte d'un montant de 10.000,00 €, à la signature de la présente convention, et le solde lors de la présentation du bilan de l'opération « Bulles en Champagne » ;
- ↪ **DIT** que les crédits seront inscrits aux différents budgets de la collectivité.

Délibération n°17 : Affaires Culturelles – EPCC – Bords 2 Scènes – Dispositif « Mieux produire, mieux diffuser » - Théâtre des opérations

M. EL GHALLOUSSI demande un exemple de ce que ça va financer sur le territoire ?

M. ROCH répond que l'opération, qui est déjà mise en place, c'est un projet pour les journées du patrimoine c'est un projet pour du patrimoine avec le théâtre des opérations, qui est une compagnie basée à Vanault-les-Dames.

M. ERRE demande si les 9 millions d'€ c'est au niveau national ? Et il y en aura combien pour la Marne ?

M. ROCH : le but c'est aussi d'être dans la durée et de développer le monde culturel.

M. REOLON ajoute que les subventions sont aussi pour les petits territoires et à ce titre on a été énormément soutenu par la DRAC et la Région pour que ce territoire soit destinataire de cette subvention et effectivement il faut que la Ville s'engage et la Région également. Donc c'est quand même une chance pour les petits territoires de pouvoir accompagner des compagnies locales et qu'elles puissent travailler sur le territoire et sur des projets dans la durée, parce que cela c'est extrêmement important, que ça ne soit pas qu'au coup par coup. On fait une action un jour et puis après il n'y a plus rien, on connaît aussi la difficulté des compagnies et notamment des compagnies locales de vivre et de survivre aussi de leur art, du théâtre, de la danse, c'est extrêmement difficile aujourd'hui. Ce dispositif permet donc sur nos petits territoires d'avoir une vraie politique culturelle ambitieuse et une vraie politique qui emmène toute une population avec elle dans son sillon.

M. le Maire admire cet enthousiasme, qu'il partage. Après il y a la question de la pérennité, la temporalité de cette affaire, peut-être qu'il y a une sournoiserie derrière et que celle-ci consistera à dire que les moyens sont coupés et donc on sacrifie les petites compagnies.

M. DUCHENE remercie d'avoir souligné l'impact de la Région puisqu'en effet il y a une politique culturelle en ruralité extrêmement prononcée ; la culture doit être accessible à tous et dans un territoire comme le nôtre nous savons mieux que personne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
à l'unanimité, M. DUCHENE ne prenant pas part au vote.

- ↳ **ACCEPTE** de verser une subvention de 5.200,00 € à Bords 2 Scènes dans le cadre du dispositif « mieux produire, mieux diffuser » ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents ayant trait à cette opération ;
- ↳ **DIT** que le montant de la subvention est inscrit au budget de la collectivité.

Délibération n°18 : Sports et Vie Associative – Pass' Bien-être Séniors

M. EL GHALLOUSSI demande comment est financé ce dispositif pour les seniors ?

M. GONTHIER répond qu'il y a des crédits politique de la ville qui vont venir financer ce dispositif.

M. le Maire ajoute qu'on est là sur une opération à expérimenter donc on vous a dit à l'instant qu'il y a des crédits politique de la ville c'est une chose, il peut y avoir peut-être des participations que l'on va solliciter, c'est un travail partenarial qui va s'engager avec les organismes tel que la CPAM parce qu'il y a des politiques qui visent à faire en sorte que le sport soit une pratique préventive et curative. On ne peut pas encore dire si on a la totalité des financements, et puis il y a aussi des fonds propres de la collectivité qui seront engagés pour financer cette opération. Ça va démarrer comme cela avait démarré pour le Pass'sport à un rythme expérimental.

M. EL GHALLOUSSI : pourquoi on a peur de l'afficher ?

M. le Maire : non, aujourd'hui on ne peut pas commencer par dire on a pris de la DPV, on a préempté les crédits de la CPAM, ce n'est pas convenable. On est dans une discussion, dans un partenariat.

M. GONTHIER dit qu'il y a une concertation en cours, une réunion va s'organiser le 04 juillet prochain avec tous les organismes et les associations qui pourraient bénéficier comme l'AAPA, AIDHOM, ADMR, Domitys, AFER, la CPAM.

M. MOUTON précise qu'il y aura des crédits politique de la ville dans le contrat de ville qui toucheront bien sûr les personnes des quartiers prioritaires parce que c'est la règle et également peut-être une mobilisation dans le cadre de la DPV pour essayer de mener cette expérimentation à une pérennité et ensuite elle aura vocation à rentrer dans le droit commun comme tous les dispositifs.

M. le Maire ajoute qu'il y a aussi l'ARS, tout cela maintenant est suspendu puisque l'on est en période de réserve et les directeurs restent dans leur bureau, donc il y a une réunion le 4 juillet, qui sera une réunion essentiellement plutôt locale avec des partenaires locaux potentiels. Puis après en ce qui concerne les organismes qui seront affranchis de leur obligation de réserve, eh bien il y aura une réunion avec les directions telle qu'elle avait été envisagée, mais bon le fait est que la vie administrative ou politique au niveau des décideurs s'est arrêtée il y a maintenant 3 semaines.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
à l'unanimité,

- ↳ **VALIDE** pour trois années le dispositif Pass' Bien-Être Séniors présenté ci-dessus, visant à favoriser l'inscription des séniors aux activités sportives, physiques et de bien-être ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat à intervenir avec les associations locales qui s'engageront dans le dispositif ainsi que tous les actes administratifs et financiers et plus généralement tous les documents qui se rapporteront à ce dossier ;
- ↳ **SOLLICITE**, pour cette action tous les partenaires financeurs aux taux de subvention les plus élevés possibles ;
- ↳ **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

Délibération n°19 : Sports et Vie Associative – Conventions d'objectifs avec la société de natation Vitry Champagne et Der

M. EL GHALLOUSSI demande si, comme vous le savez le métier de maître-nageur fait partie des métiers en tension, dans cette convention il y a un sujet pour soutenir la formation, c'est-ce que la société de natation accompagne la collectivité aussi au-delà de la question de l'éducation à la natation, apprendre aux enfants à nager et avoir une politique en direction des quartiers prioritaires et autres autour du Pass'sport sur la question de la formation comment travaillez-vous avec l'association pour promouvoir ce métier qui aujourd'hui fait partie des métiers en tension et notamment sur le territoire ? Vous n'êtes pas sans rappeler au conseil communautaire qu'il y a des besoins criants de maîtres-nageurs pour notre équipement local, cet équipement d'attraction du territoire, comment travaillez-vous avec cette association ?

M. GONTHIER répond qu'effectivement nous avons un contrat moral avec la société de natation avec pour objectif de pouvoir créer au maximum 3 BNSSA par an, donc cela fait partie des échanges que l'on a eus et avec le club.

M. le Maire souligne que c'est une voie de recrutement qui a toujours été suivie par la collectivité, qu'il y ait une convention ou pas parce que si l'on regarde l'origine professionnelle des directeurs successifs la plupart des maîtres-nageurs, ils ont suivi ce type de parcours, ce sont des sportifs qui ont passé le brevet et puis qui ont travaillé un peu comme auxiliaires et puis après qui sont devenus maîtres-nageurs, et là on réactive ce dispositif, en tous les cas on l'officialise, on le met en perspective.

M. EL GHALLOUSSI fait remarquer que sur cette convention contrairement à d'autres il n'y a pas le nom des signataires, alors qui signe au club de natation dans cette association la convention ?

M. EL GHALLOUSSI
Qui est le président actuel ?

M. GONTHIER répond qu'aujourd'hui c'est Valentin MAUPOIX mais ça bouge ça fait partie du développement d'une association. Et ce club connaît quand même une croissance significative. Donc on ne met pas parce que les présidents de club peuvent changer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
à l'unanimité,

- ↳ **APPROUVE** le projet de conventions d'objectifs avec La SOCIÉTÉ DE NATATION VITRY CHAMPAGNE ET DER énoncé ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le projet de convention d'objectifs à intervenir avec La SOCIÉTÉ DE NATATION VITRY CHAMPAGNE ET DER et leurs éventuels avenants et plus largement tous les documents se rapportant à cette affaire ;
- ↳ **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024 et suivants.

Délibération n°20 : Urbanisme – Désaffectation et déclassement de l'immeuble sis 37 rue Charles Simon à VITRY-LE-FRANÇOIS

M. EL GHALLOUSSI demande pourquoi cet immeuble est déclassé du domaine public ?

M. BEAUJOIN dit que la réponse sera apportée dans la prochaine délibération.

M. le Maire explique que le domaine public est inaliénable donc on le décline parce qu'il n'a plus d'affectation liée à l'exercice d'une mission de service public.

M. EL GHALLOUSSI demande si ce bâtiment est inoccupé, s'il n'y a plus la concierge et où ont été relogés les locataires ?

M. BEAUJOIN répond qu'il y avait effectivement deux locataires et une association qui occupaient des espaces dans ce bâtiment. Donc une personne a déjà été relogée, une autre personne est en cours avec deux propositions qui ont été faites par le Foyer rémois et l'association n'est plus présente non plus dans ces locaux.

M. EL GHALLOUSSI : quel est le devenir de ce bâtiment et combien de temps vont être accompagnés les locataires pour quitter l'immeuble ?

M. le Maire réplique que comme vient de le préciser notre collègue, il y a déjà une personne qui va être relogée mais qui a laissé un logement dans un état épouvantable, qui a donc nécessité l'intervention d'un service spécialisé ; l'association est partie et une autre personne pour laquelle il y a deux propositions de logement qui ont été faites.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 26 avis favorables et 3 abstentions : Mme MUNSTER (pouvoir), MM. DUCHÊNE, MM. EL GHALLOUSSI

↳ **CONSTATE** la désaffectation et **PRONONCE** le déclassement du domaine public communal de l'immeuble sis 37 rue Charles Simon, ainsi que le parking attenant réservé à ses locataires, implanté sur la parcelle cadastrée section AT n°246.

Délibération n°21 : Urbanisme – Cession de l'immeuble sis 37 rue Charles Simon à VITRY-LE-FRANÇOIS

M. EL GHALLOUSSI demande que compte faire cette association Accueil Sans Frontières 67 de cet immeuble ?

M. BEAUJOIN précise que c'est une association présente sur le territoire au niveau national depuis de nombreuses années. Ils ont dans leur dispositif un certain nombre d'accueils et la destination qui sera celle du bâtiment est un centre d'accueil et d'examen des situations. Donc pour résumer, ce sont les personnes qui arrivent sur le territoire, elles sont sur place entre 15 et 30 jours suivant les situations. Ensuite en lien avec l'OFII il y a des demandes qui sont faites pour que ces personnes aillent sur d'autres bâtiments soit pour rester sur le territoire ou soit repartir.

M. le Maire précise que Accueil Sans Frontières 67 va s'appeler bientôt AF Grand Est.

M. DUCHENE dit être toujours stupéfait de la façon dont on vend le patrimoine de la Ville. Quand il y a eu la vente à Kösedag de l'appartement juste en face de la mairie, quand là il y a une association dont l'implantation historique est en Alsace et il n'avait pas en tête que ASF 67 avait sillonné la RN 4 pour vérifier s'il y avait des appartements et des lieux à acheter.

Par ailleurs est-ce que l'on s'est dit à un moment ou à un autre que ce serait peut-être utile de le revendre à un bailleur privé pour faire de l'habitat qualitatif comme vous l'avez indiqué, puisque l'on a 60 % de logements sociaux sur la ville, que ce serait peut-être utile d'avoir ce type d'action ? Et puis franchement, je sais que le climat est relativement détestable politiquement et donc je ne vais pas rentrer plus dans le détail et ne pas être excessif, mais je vais vous le dire très sincèrement, je ne comprends pas que l'on installe un centre d'accueil de demandeurs d'asile à côté d'une école. Je veux vraiment donner quitus à cette association qui travaille depuis longtemps, qui, j'en suis certain, fait un travail de qualité, d'accompagnement humain dans des conditions qui peuvent être très difficiles face à des situations de demandeurs d'asile qui peuvent être très complexes mais que la collectivité, qui, apparemment, souhaite s'engager, souhaite soutenir cette association d'une façon ou d'une autre en créant ce CADA mais pourquoi le placer à côté d'une école.

M. BEAUJOIN : ce n'est pas un CADA c'est un CAES.

M. DUCHENE : c'est-à-dire en fait, des personnes qui sont là depuis 10 jours, c'est-à-dire tous nouveaux demandeurs d'asile dont la situation doit être analysée le plus rapidement possible pour déterminer leur statut juridique, à savoir s'ils peuvent être des demandeurs d'asile ou pas. Est-ce que j'ai besoin d'expliquer à cette assemblée et franchement honnêtement je vous le dis du fond du cœur, je ne veux pas être caricaturé dans mes propos, je sais que l'ambiance est relativement lourde et on aura l'occasion d'entendre les tenants du rassemblement national sur le sujet. Je souhaite juste sur ce type d'échange que l'on ait de la responsabilité dans nos propos, que l'on puisse envisager ce type de sujet en étant ni naïf ni excessif. Par ailleurs, est-ce que c'était la seule option de vente, ça c'est le premier point ? Et le deuxième point, est-ce que c'était le seul lieu sur lequel ce type de centre aurait pu exister à Vitry-le-François ? Honnêtement je vais être très attentif au sujet, je ne veux absolument pas être caricatural dans mes propos, en revanche ça veut simplement dire que je ne suis pas du tout opposé à la création de ce type de centre mais la question c'est, est-ce que c'était le lieu pour le faire ?

M. BEAUJOIN répond que tout d'abord l'ASF 67 n'a pas sillonné la RN4 pour savoir s'il y avait des locaux disponibles à Vitry puisqu'ils interviennent déjà dans le cadre d'autres dispositifs, notamment un centre de préparation au retour, un CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile). Ils sont principalement hébergés sur des logements qui sont à Rome-Saint-Charles. Alors est-ce le lieu le plus adéquat pour accueillir ce genre de centre ? Néanmoins il y a eu une opportunité qui est celle-là et vous vous posez la question de savoir si on a fait des démarches ou comment ce bien a été vendu, il a été mis dans une agence immobilière, d'ailleurs ça avait déjà fait l'objet d'un échange dans ce conseil municipal où il y avait déjà eu une proposition qui avait été faite, et malheureusement elle n'avait pas pu aboutir parce qu'ils n'avaient pas eu les financements.

M. le Maire ajoute que cela a été proposé à un investisseur, à un bailleur qui n'en voulait pas. Qui a dit que l'immeuble était bon à raser, on ne pouvait pas y faire une opération selon les critères que lui développait dans ses projets de construction.

M. ERRE se souvient d'un article du journal l'union en septembre 2021, où l'on nous disait que cette association avait pour but d'organiser le retour des migrants au pays, donc j'aimerais savoir ce qu'il en est ? Quel bilan a été fait ? Combien de migrants sont repartis ou combien de familles sont reparties au pays ? Et puis explication de vote, bien évidemment je voterai contre cette délibération.

M. DUCHENE souligne qu'on ne peut pas avoir un débat serein en fait. Je vous le dis sincèrement c'est insupportable. J'aurais même préféré que vous nous invitiez à un bureau, que l'on puisse en discuter à huis clos pour avoir une vraie conversation.

Départ de M. DUCHENE à 21h25.

M. BEAUJOIN précise que dans ce centre de préparation au retour, il y a 74 places et ce sont des personnes qui repartent dans leur pays. Et aujourd'hui il y a un taux d'occupation de 35 % depuis le 1^{er} janvier, cela représente en moyenne 6 familles, et il y a une durée moyenne de séjour qui est estimée à 45 jours. Sur le CADA il y a donc 55 places qui sont réparties sur 8 appartements, toujours sur le quartier de Rome-Saint-Charles, une ouverture depuis juillet 2023 et 80 personnes ont été accueillies soit 5 familles qui sont parties du territoire et 4 personnes seules sont également réparties, sur un total de 25 personnes qui sont parties hors du département. Aucune personne n'est restée sur le territoire vitryat.

M. EL GHALLOUSSI riposte que son collègue a raison, honnêtement le sujet est assez grave, l'histoire se répète. C'est un débat que vous avez eu avec votre 1^{er} adjoint par rapport à l'installation et au travail du club de prévention d'Épernay quand il était à côté du lycée, vous vous souvenez à l'époque et les discussions qu'il y a pu avoir, et les articles dans la presse, et là rebelote on dévie.

M. le Maire souligne que nous sommes dans une République Monsieur, il y a des droits et des devoirs. La gestion du droit d'asile fait partie des obligations de la République.

M. EL GHALLOUSSI : c'est vous, vous êtes monté au front en disant oui c'est inadmissible on ne privilégie pas les vitryats et on privilégie les étrangers, vous vous rappelez de ce débat il y a quelques années ? Et les articles dans la presse, et vous répondez à une question sur le bilan de cette association sur le territoire. L'association décide d'acheter un bien mais où vous jugez que c'est pertinent de leur vendre et que leur action sur le territoire est pertinente, et auquel cas vous assumez c'est dans votre politique et vous vendez, car vous leur faites confiance dans leur action mais là répondez sur le bilan de cette association.

M. BEAUJOIN réplique que si on n'avait pas répondu à cette question vous nous auriez dit que l'on ne connaissait pas, que l'on n'avait pas de chiffres, que l'on n'avait rien par rapport à cette association, donc il faut rester cohérent dans vos propos, quand on ne vous donne pas les informations eh bien vous nous les réclamez et à juste titre et quand on vous les donne cela ne vous va pas.

M. le Maire souligne que notre collègue rapporteur a tout à fait raison, il y a une transparence qui est faite et ne vous engagez pas dans la voie de la déformation. Je remercie le rapporteur pour la clarté et l'équilibre de ses propos.

M. ERRE remercie le rapporteur parce que j'ai bien entendu que c'était des départs hors département, ce qui signifie que ce n'est pas des départs hors France c'est tout. C'est un fait c'est tout, il n'y a pas de jugement de valeur, il n'y a pas besoin de s'énerver, c'est quand même l'argent du contribuable qui est en cause.

Départ de M. EL GHALLOUSSI à 21h30.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 25 avis favorables et 1 avis contraire : M. ERRE.

↳ **APPROUVE** la cession de l'immeuble d'habitation à détacher de la parcelle cadastrée section AT n°246 sis 37 rue Charles Simon à VITRY-LE-FRANÇOIS à l'association « Accueil Sans Frontières 67 », ou tout acquéreur qui s'y substituerait, dans les conditions énoncées ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir et, d'une manière générale, tous les documents se rapportant à cette affaire ;

↳ **DIT** que la recette et les dépenses ainsi engendrées seront imputées aux budgets correspondants.

Délibération n°22 : Urbanisme – Labélisation d’un programme de rénovation des façades du centre-ville – Partenariat avec la Fondation du Patrimoine

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
à l’unanimité,

- ↳ **APPROUVE** le partenariat entre la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS et la Fondation du patrimoine pour labéliser un programme de rénovation de façades ;
- ↳ **DIT** que l’espace de rénovation concerné est celui défini par l’avenant n°3 Action Cœur de Ville, c’est-à-dire l’espace ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ce partenariat et tous les actes liés à sa mise en œuvre ;
- ↳ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux différents budgets de la collectivité.

Délibération n°23 : Marchés Publics – Autorisation donnée au Maire à signer un avenant

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
à l’unanimité,

- ↳ **APPROUVE** l’avenant à conclure avec le groupement Loup d’Avezac de Castera Atelier d’Architecture / BET CHOULET / BMI, dont le cabinet L.A.C.A.A. est mandataire ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cet avenant ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire ;
- ↳ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024.

Après vote, M. le Maire fait un lien entre cette délibération et la précédente sur le patrimoine puisque prochainement ce sera le 80^{ème} anniversaire de la destruction de la ville. Nous avons fait apposer sur le mur pignon une photo de la ville après bombardement où l’on y reconnaît un élément qui reste debout qui est la chapelle de l’école privée, qui est à proximité d’ici et donc l’idée de l’intervention de la fondation du patrimoine est totalement liée à celle de la rénovation et de la transformation et de la préservation de l’ancienne prison qui fait partie des bâtiments continuant à exister en ville après les bombardements. Pourquoi le périmètre on l’a conservé ? Parce qu’il reste 366 maisons qui datent du Vitry avant sa destruction, elles sont réparties sur le périmètre ORT. Donc il y a forcément un lien entre les deux parce que l’on souhaitait que dans le cadre de la valorisation d’un équipement public il puisse y avoir aussi un effort que les particuliers puissent engager en lien également avec l’OPAH RU pour obtenir des réductions d’impôts puisqu’elles sont possibles à partir du moment où l’on bénéficie du financement de la fondation du patrimoine. Après il y a toute une logistique technique qui va se mettre en place mais il fallait apporter une dotation à la fondation du patrimoine pour que nos compatriotes qui habitent dans des maisons datant d’avant la destruction de la ville puissent bénéficier du coup de pouce à la rénovation.

Délibération n°24 : Marchés Publics – Création d’un groupement de commandes pour les missions de coordination sécurité et protection de la santé – Autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
à l’unanimité,

- ↳ **ADHÈRE** au groupement de commandes constitué pour la mise en œuvre d’un accord-cadre à bons de commande pour des missions de sécurité et de protection de la santé et **ACCEPTE** la désignation de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS en tant que coordonnateur du groupement ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement énoncée ;

- ↳ **CHARGE** le coordonnateur de procéder à la préparation et la mise en œuvre de la procédure de passation de la consultation ;
- ↳ **CHARGE** le représentant du coordonnateur à signer le(s) accord(s)-cadre(s) correspondant(s) avec la(les) société(s) retenue(s) ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire et, le cas échéant, à ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour la procédure dont il a la charge ainsi que de conclure les modifications de contrats en cours de marché ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à exécuter l'accord-cadre à hauteur des besoins propres de la ville de VITRY-LE-FRANÇOIS ;
- ↳ **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets primitifs 2024 et suivants.

Délibération n°25 : Marchés Publics – Création d'un groupement de commandes pour des prestations géotechniques – Autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

- ↳ **ADHÈRE** au groupement de commandes constitué pour la mise en œuvre d'un accord-cadre à bons de commande pour prestations géotechniques et **ACCEPTE** la désignation de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS en tant que coordonnateur du groupement ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement énoncée ;
- ↳ **CHARGE** le coordonnateur de procéder à la préparation et la mise en œuvre de la procédure de passation de la consultation ;
- ↳ **CHARGE** le représentant du coordonnateur à signer le(s) accord(s)-cadre(s) correspondant(s) avec la(les) société(s) retenue(s) ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire et, le cas échéant, à ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour la procédure dont il a la charge ainsi que de conclure les modifications de contrats en cours de marché ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à exécuter l'accord-cadre à hauteur des besoins propres de la ville de VITRY-LE-FRANÇOIS ;
- ↳ **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets primitifs 2024 et suivants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 21h40.

La secrétaire de séance,



Catherine VÉGA



Le Maire,



Jean-Pierre BOUQUET